



KIT ARGUMENTAIRE CRITIQUE CONTRE LE 2S2C :

1- Positionnement sur le temps scolaire :

Tandis que les PE ne se chargeront plus que des enseignements fondamentaux :

“En école élémentaire, il est recommandé, pour une journée type de 6h, de consacrer :

- en CP, CE1 et CE2 2h30 aux enseignements de français et 1h30 pour les mathématiques ;
- en CM1 et CM2, ces volumes recommandés sont respectivement d'au moins 2h et 1h30.” (BO N°23 du 4 juin 2020)

Le 2S2C remplacerait les enseignements EPS, Culture, Civisme, voire d'autres disciplines.

2- Quel avenir pour les autres disciplines ?

Quid d'une future réécriture des programmes et de la disparition de certaines disciplines “moins fondamentales” du point de vue du ministre. Les disciplines fondamentales : lire, écrire compter, respecter autrui, demeureront les seules prises en charge par l'éducation Nationale. Les autres partenaires : municipalités, associations, clubs divers assurent la pratique du sport, de la culture, du civisme. **Quel serait alors le statut des PVP ?**

3- Activités ludiques et/ou éducatives :

Il ne s'agit plus d'enseignements mais d'activités. Exit la dimension Éducation Nationale avec la construction des savoirs, la programmation, le traitement didactique et pédagogique de chaque discipline ; le suivi des élèves et l'évaluation des compétences n'apparaît plus dans le LSU.

4- Intervenants divers issus de différents “partenariats” :

En lieu et place des enseignants formés (BAC+5), alors que **le statut des PVP garantit la qualité des missions d'enseignement qu'ils exercent dans les écoles.**

5- Sélection de domaines (sport, santé, culture, civisme) par les équipes en fonction des "besoins" : 1^{ère} source d'inégalité.

Certains domaines et modules étant écartés par les équipes, ils ne donneront pas lieu à des "activités" alors que **les enseignements s'adressent à tous les élèves.**

6- Dans des salles disponibles dans les établissements ou des structures de proximité : 2^{ème} source inégalité.

Inégalité territoriale. Selon les écoles, les arrondissements et le territoire national (limitation des possibilités, des espaces disponibles, variété de l'offre...). Augmentation de la charge de travail des personnels d'entretien.

7- Libre choix des parents d'inscrire leurs enfants aux activités : 3^{ème} source d'inégalité.

Chaque élève d'une même école ne pourrait alors bénéficier que d'un ou deux modules, voire aucun, si les parents le décident alors que les enseignements s'adressent à tous les élèves. Le fondement même de l'école de la République s'écroule. Le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture »* dont la progression et les modalités doivent être mis en œuvre par les enseignants n'aura plus rien de “commun”.

Les mêmes enseignements doivent s'adresser à tous les élèves sur tout le territoire au travers des programmes nationaux.

*(Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (JO du 2-4-2015 ; BOEN n°17 du 23-4-2015).

8- Pour conclure : Confusion des genres et des temps... :

Activités vs Enseignements, Enseignants vs intervenants, temps scolaire vs périscolaire ou parascolaire, dans l'école vs en dehors de l'école, **école de la République vs école à la carte.**